

Le rôle de l'assistante sociale

L'assistante sociale intervient lorsque des personnes, individuellement, en groupes ou en famille, sont en situation de difficulté face à des problèmes sociaux. Le rôle de l'assistante sociale est donc de favoriser leur insertion sociale et leur autonomie, en les informant de leurs droits sociaux, recours et aides possibles, en facilitant leurs démarches.

Auprès des insuffisants rénaux, cette aide prend d'autant plus la forme d'un réel accompagnement du patient.

En pratique, quel est le rôle de l'assistante sociale ?

L'assistante sociale informe les patients des aides dont ils peuvent bénéficier, afin qu'ils trouvent ensemble les solutions correspondant à leur situation sociale. Dans la prise en charge du patient, l'assistante sociale réalise un accompagnement complet, et va l'orienter vers les démarches à suivre. A titre d'exemple, l'assistante sociale peut accompagner le patient devant la Caisse d'allocations familiales lorsqu'il s'agit de dossiers complexes. Une des fonctions de l'assistante sociale consiste par ailleurs à intervenir au domicile du patient, en présence de professionnels tels que des kinésithérapeutes, services d'aide-ménagère, ou services de soins infirmiers à domicile.



Elle peut aussi avoir le rôle d'intermédiaire entre l'établissement de santé, les professionnels de santé, et le patient.

De même, elle guide les patients dans les procédures administratives, les informe sur les dispositifs d'aide auxquels ils ont droit, et répond à leurs interrogations.

Le rôle de l'assistante sociale

A qui s'adresse cet accompagnement ?

La prise en charge par une assistante sociale est susceptible de concerner tout patient insuffisant rénal qui le souhaite. Chaque personne ayant des besoins différents, l'assistante sociale adapte sa mission aux problèmes rencontrés. Il peut s'agir de difficultés financières, mais également d'une méconnaissance de certains droits ou informations.

De plus, le patient peut rencontrer une assistante sociale, et se rendre compte après avoir effectué un bilan avec celle-ci, qu'il ne nécessite pas une aide supplémentaire. Cet entretien peut s'avérer bénéfique en termes de renseignements, et le patient n'est pas engagé dans un suivi avec l'assistante sociale.

Comment solliciter l'aide d'une assistante sociale ?

Pour prendre contact avec une assistante sociale, il est possible de s'adresser à la mairie, à l'université, ou aux centres sociaux, qui vont mettre en relation la personne avec le professionnel.

En tant que patient insuffisant rénal, le plus simple est de s'adresser aux assistants sociaux disponibles dans les centres de dialyse, ou dans les structures de santé.

L'amélioration de la qualité de vie :

Les informations données par les assistants sociaux, prennent toute leur importance en contribuant à renforcer la qualité de vie du patient insuffisant rénal. Effectivement, les droits auxquels ces patients peuvent prétendre, peuvent améliorer leur quotidien. C'est par exemple le cas des cartes d'invalidité et de stationnement, qui impactent la fiscalité, les transports, ou encore le logement.

La considération de l'ASNEP pour les patients atteints d'insuffisance rénale

L'ASNEP, l'Association des Assistants Sociaux de Néphrologie créée en 1987, prend à cœur la particularité des patients insuffisants rénaux.

En effet, étant elle-même un organisme de formation, elle organise chaque année deux journées de formation durant lesquelles les assistants sociaux sont sensibilisés et initiés aux spécificités de l'insuffisance rénale.